

~~Sans titre~~

qu'il n'y avait que deux membres du personnel électoral présents et ce, en dépit des dispositions du cadre légal qui exige la présence d'au moins trois (3) membres pour le démarrage des opérations de vote.

Aucun signe distinctif ne permettait de distinguer les membres des bureaux de vote des autres personnes à l'intérieur de ceux-ci. Par contre, la MOEUA a observé que dans le centre de Ouadi, région d'Obock, certains membres des bureaux de vote arboraient des vêtements avec l'effigie du candidat de l'UMP.

Enfin, sur l'ensemble des bureaux de vote visités par la MOEUA, 72 % du personnel ont fait montre d'une bonne maîtrise des opérations électorales.

Déroulement du scrutin

De manière générale, les bureaux de vote observés par le MOEUA étaient aménagés de manière à favoriser un vote ordonné dans une atmosphère paisible. Faute de scellées, les urnes étaient fermées avec des cadenas. Les isolements garantissaient le secret de vote.

La MOEUA a toutefois observé un certain nombre de manquements dans le respect des procédures de vote pendant le scrutin.

La MOEUA a relevé que la procédure de vérification de l'index des électeurs comme le prescrit l'article 49 de la loi organique sur les élections, ne se faisait pas de façon systématique dans la plupart des bureaux de vote soit dans environ 35 % des cas.

Pour voter, l'électeur devait présenter en plus de la carte d'électeur, une pièce d'identité munie d'une photo. A défaut, il fallait un témoignage d'au moins deux électeurs. Cette exigence n'était pas observée de manière uniforme dans tous les bureaux de vote visités.

Quelques électeurs ont éprouvés des difficultés à localiser leur bureau de vote avant d'être réorienté par les agents électoraux présents.

Dans certains bureaux de vote, la MOEUA a constaté qu'au lieu que l'électeur prenne lui-même les bulletins de vote, ceux-ci lui étaient remis par un des agents électoraux.

Enfin la MOEUA a noté que le personnel électoral a accordé une attention particulière aux personnes vivant avec handicap ou nécessitant une assistance. Ces personnes ont reçu assistance nécessaire leur permettant de s'acquitter de leur devoir civique.

Secret de vote

Dans la quasi-totalité des bureaux de votes visités, le secret de vote était suffisamment garanti.

Délégués des candidats

Dans les bureaux de vote visités, les observateurs de la MOEUA ont noté la présence de délégués des candidats à l'exception des délégués de deux candidats de l'opposition. La MOEUA n'a aucune preuve que l'absence des délégués des candidats de l'opposition était due à une manœuvre des autorités. La MOEUA rappelle l'importance du rôle des délégués des candidats dans la crédibilisation du processus et dans l'acceptation des résultats.

Sécurité

Afin d'assurer la sécurisation des opérations de vote le jour du scrutin, des forces de police ont été déployées sur l'ensemble du territoire à travers les différents bureaux de vote.

La Mission a constaté la présence effective de ces forces de sécurité sur l'ensemble des bureaux de vote qu'elle a couverts. Cette présence était discrète dans la majorité des bureaux de vote mais souvent intimidante à l'entrée de certains bureaux de vote.